



Compte rendu CSSCT Siège

Pesée des camions de La Fabrique

Suite au DGI lancé vendredi 22 juillet 2022 (annexe 1)

La CSSCT Siège de France Télévisions a demandé, dès le samedi 23 juillet, que soit mise en œuvre une opération de pesage des camions de la mission Tour de France.

La pesée doit se faire avec les camions chargés, de préférence avant de reprendre la route.

Cette demande n'a pas été satisfaite et les camions sont retournés au Hub de Bois d'Arcy, après la fin du Tour de France masculin, dimanche 24 juillet au soir, malgré l'alerte DGI du 22 juillet.

La Flotte du collectif de Toulouse, missionnée sur le Tour de France Féminin à été pesée, dimanche 24 juillet, avant leur départ.

Nous n'avons pas encore reçu les relevés des pesées demandés.

Les véhicules concernés

Flotte du collectif de Strasbourg

Le car (semi-remorque de 38 tonnes), l'accompagnement (porteur de 19 tonnes) et le camion machinerie (porteur de 19 tonnes).

Les membres de la CSSCT Siège :

Sophie GUILLAUMIN (SNJ) sophie.quillaumin@francetv.fr

Yohann RELAT (CFDT) yohann.relat@francetv.fr

Alexis du RETAIL (CGT) alexis.duretail@francetv.fr

Freddy BERTIN (UNSA) freddy.bertin@francetv.fr

Franck BRESSAN (CGC) franck.bressan@francetv.fr

Rapporteur : **Olivier LE CLANCHE** (FO) olivier.leclanche@francetv.fr



Flotte du collectif de Lille

Le car (semi-remorque de 44 tonnes), l'accompagnement (porteur de 19 tonnes) et le camion machinerie (porteur de 26 tonnes).

Opération pesage

Afin de ne pas retarder la fin de mission des salariés travaillant sur le Tour de France, il a été décidé de procéder au pesage à partir de 7h le lundi 25 juillet matin.

Raul URDEA, logisticien de La Fabrique, était à la manœuvre des camions et Cyril VIGOUROUX, Directeur Délégué de AISO, à la pesée.

Les pesées sont réalisées avec un pèse essieux statique **Hercule 20T / Scale Precision** ^(annexe 2), avec une précision de 5 kg, propriété du Hub de Bois d'Arcy. L'appareil fournit des tickets de pesées ^(annexe 3).

Les véhicules du **collectif de Strasbourg** ont été pesés sans dépassements des maximums autorisés.

- Le car-régie à 35 425 kg pour 38 tonnes,
- L'accompagnement à 15 800 kg pour 19 tonnes,
- Le camion machinerie à 14 860 kg pour 19 tonnes.

Les véhicules du **collectif de Lille** ont ensuite été pesés. Deux d'entre eux affichent un dépassement :

- Le car-régie à 46 465 kg pour 44 tonnes, soit **2 465 kg** de dépassement ^(annexe 4),
- L'accompagnement à 20 650 kg pour 19 tonnes, soit **1 650 kg** de trop ^(annexe 5),
- Le camion machinerie à 20 665 kg pour 26 tonnes.

Les véhicules ont été pesés sans avoir fait les pleins des réservoirs. Certains réservoirs peuvent contenir 800 litres de gasoil, soit 640 kg.

Les valeurs recueillies sont donc en dessous des réalités.

L'opération a duré moins de 2 heures (à 2 personnes) pour peser les 6 camions.

Précédents

Les camions du Tour de France ont été contrôlés en Allemagne, au retour du Danemark. L'un d'eux, contrôlé à 20 400 kg avec la déduction de tolérance, en dépassement de 1 400 kg, a été verbalisé le 27/06/2022 ^(annexe 6).

Ce camion du collectif de Lille dépasse aujourd'hui son PTAC de 1 650 kg.

Ces véhicules roulaient hier encore, malgré le DGI enregistré le 22 juillet et un signalement fait par des salariés de La Fabrique à Bois d'Arcy en juillet 2021. Il apparaît que ce signalement n'a déclenché ni actions de contrôle ni actions correctives.

Les deux salariés qui avaient signalé ces dysfonctionnements à leur hiérarchie ont été informés le 11 juillet 2022 que la direction était amenée à envisager leur licenciement.



Obligations de l'employeur en matière de sécurité

Selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Dans ce cadre, l'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais doit l'empêcher.

L'employeur ne peut, en connaissance de cause, laisser rouler des poids lourds et super-lourds dépassant les poids total en charges maximums autorisés.

Les responsabilités des chauffeurs sont engagées à 50%, en cas d'accident.

Actions correctives et procédures

Pour les deux véhicules concernés

La CSSCT demande la mise en conformité du car-régie du collectif de Lille qui ne peut en aucun cas être remis en service dans cet état. Le poids du véhicule devra tenir compte du plein de carburant et de la possibilité (avec des limites) de surcharge de la remorque, soutes comprises et du tracteur.

Ces poids devront être consignés dans un registre accessible par le chauffeur avant chaque départ.

Le camion d'accompagnement du collectif de Lille devra être systématiquement pesé, chargé et plein fait, ou à défaut, une procédure de pesage par éléments avec traçage dans un registre accessible par le chauffeur avant chaque départ.

Pour les autres véhicules

La CSSCT demande également que soient pesés la totalité des véhicules poids lourds et super-lourds du Hub de Bois d'Arcy.

L'UM1, le super poids-lourd le plus récent de la flotte, avec un PTAC de 44 tonnes, devra aussi être contrôlé ^(annexe 7).

Selon la carte grise, le tracteur accuse un poids de 7 629 kg, la remorque (avec soufflets) 32 820 kg, soit un total de 40 449 kg.

Le réservoir contient 800 litres de gasoil soit 640 kg.

Il ne restait que 2,9 tonnes pour l'intégration des matériels informatique, vidéo, son, régie...

Nous ne connaissons pas le poids total des matériels ajoutés.

Ce point sur l'état de la flotte de Bois d'Arcy sera à l'ordre du jour de la prochaine commission SSCT du CSE Siège de France Télévisions.



Olivier LE CLANCHE

Rapporteur de la **CSSCT Siège france.tv**

06 46 84 72 93 (pro)

06 82 09 90 10 (perso)

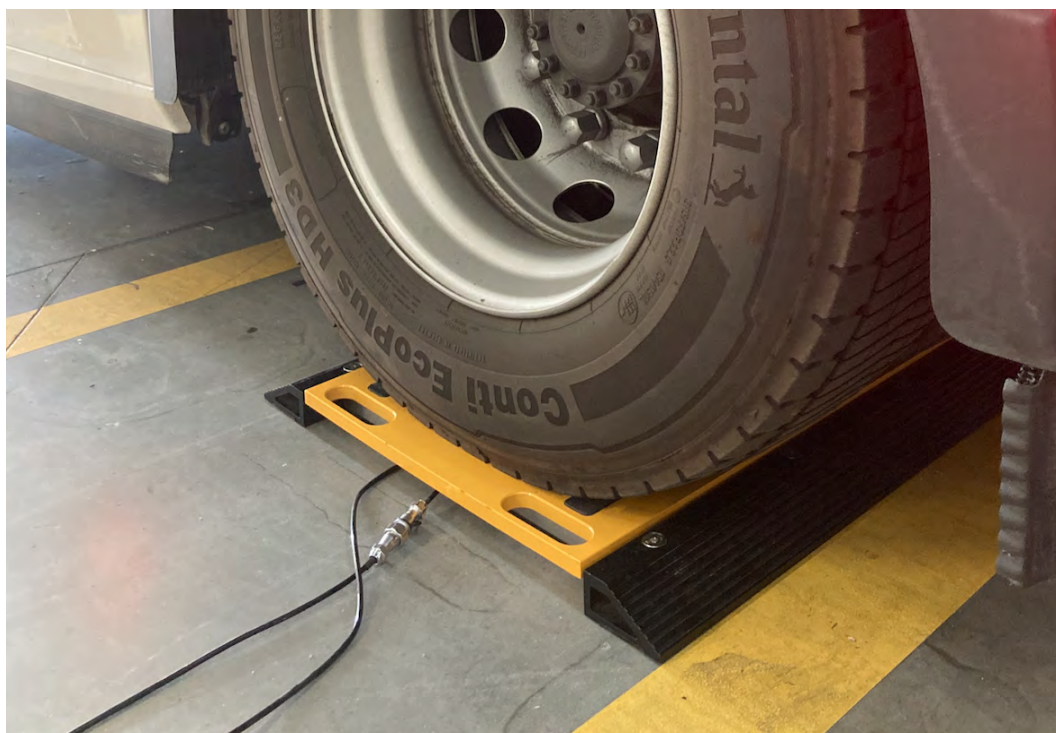


Annexes

Annexe 1 | DGI

<https://fo-francetele.tv/wp-content/uploads/DGI-Camions-La-Fabrique-Tour-de-France.pdf>

Annexe 2 | pèse essieux statique





Annexe 3 | tickets de pesée



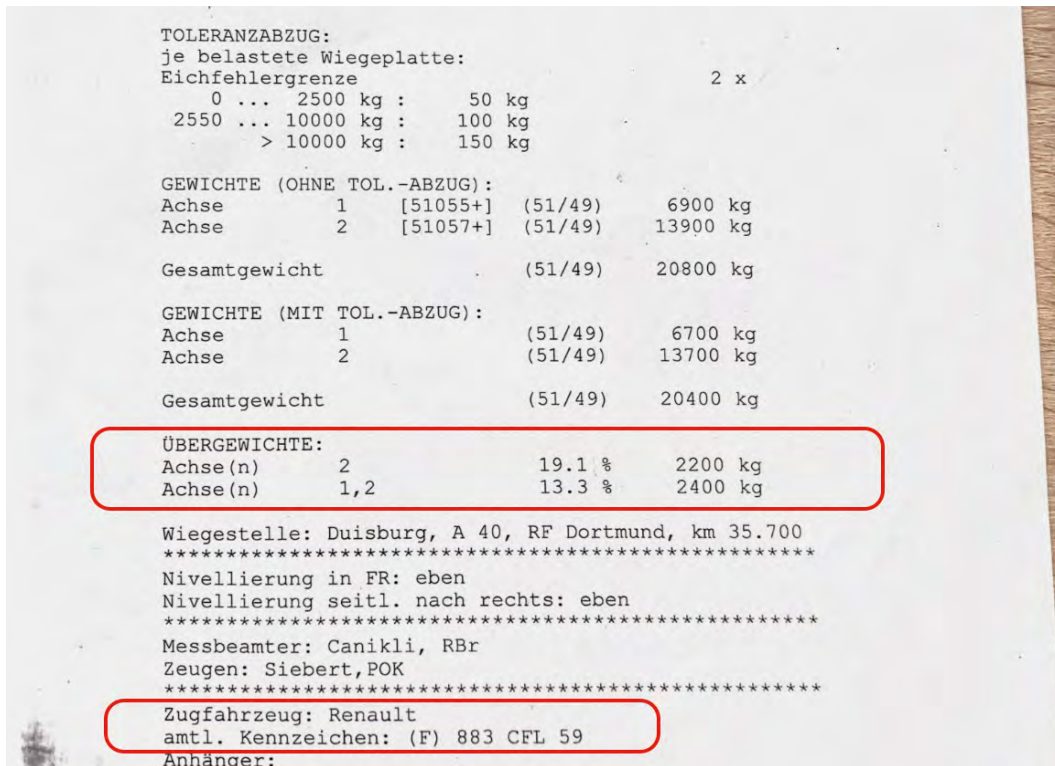
Annexe 4 et 5 | car-régie Lille & accompagnement Lille

353 BPZ5	
25/07/22 07:25:15	Num. 51
1	7210 kg
2	10685 kg
3	9200 kg
4	9445 kg
5	9915 kg
.....	
Total	46455 kg

883 CFL59	
25/07/22 07:11:37	Num. 50
1	7145 kg
2	13505 kg
.....	
Total	20650 kg



Annexe 6 | contrôles en Allemagne



Annexe 7 | UM1

